

SAINT JULIEN DE CIVRY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2017 A 20H00

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire

Présents : Didier ROUX - Paul Sage - Patrice MAILLY - André TREMEAUD - Jean-Marie JOBARD – Valérie AUPECLE - Serge BERTILLOT - Armand BRIGAUD - Hubert FENEON - Vincent FENEON - Isabelle GILLES – Valérie LACROIX -

Procurations : Marion GAIN à Valérie AUPECLE – Valérie PILLOUX à Valérie LACROIX
Jean-Marc DURY à Hubert FENEON

Absents :

Secrétaire de séance : Jean Marie Jobard

Date de convocation : 13 octobre 2017

Date affichage : 16 octobre 2017

Lecture du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 15 septembre 2017, pas de remarque. Adopté à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire, Didier ROUX demande la possibilité de rajouter trois délibérations :

- Création emploi 5.19h/35^{ème}
- Choix compétences optionnelles de la CLECT de la Communauté de Communes Le Grand Charolais
- Approbation du rapport de la CLECT de la Communauté de Communes Le Grand Charolais

Intervention du président de l'association de la salle paroissiale :

Jean Marc Berland expose l'histoire de la salle. En 2002 une convention avec Bourgogne Immobilière (évêché) a été signée avec l'association. Un emprunt avait été contracté cette même année sur une durée de 15 ans pour financer le changement de chaudière. Il est arrivé à échéance cette année. Les annuités étaient de 1700 euros environ, et l'emprunt avait été garanti par la commune. En dehors de cette grosse dépense, très peu d'aménagement ou travaux ont été faits.

Le Maire explique les différentes conventions :

Une 1ere convention entre la commune et l'association (garantie d'emprunt et engagement de 5 locations par an par la commune).

Une 2eme convention entre l'association et Bourgogne immobilière désigne la mise à disposition gratuite des lieux pendant 15 ans avec échéance à septembre 2017. Cette convention prévoit la possibilité de reconduire la convention sans que ce soit tacite.

Jean-Marc Berland a contacté la Bourgogne Immobilière, qui a répondu qu'ils avaient envoyé un courrier en mairie en 2013 en proposant la vente à la commune pour un montant de 85 000 euros. En décembre 2013 la Mairie a répondu.

Jean-Marc Berland confirme que la Bourgogne Immobilière veut toujours vendre. Un rendez-vous est fixé entre l'association, la Bourgogne Immobilière et la commune le 17 novembre à 15h00 en salle de la Mairie.

Jean-Marc Berland pense qu'il faut reconduire la convention.

Quelles solutions possibles :

- Les choses ne changent pas, reconduction de la convention pour une durée x. L'évêché reste propriétaire des 2 bâtiments (salle + école Notre Dame)
- Acheter les 2 bâtiments mais la commune n'a pas actuellement les moyens financiers et la salle devenant communale, des travaux de sécurité seront exigés.
Les domaines avaient estimé les 2 bâtiments, ensemble, à 75 000 euros il y a 4 ans. Une estimation de l'ordre de 400 000 euros (avec toiture) a été faite par un architecte pour l'aménagement et la rénovation de la salle.
- Etude pour construire une nouvelle salle en dehors du village.

Les locations de la salle sont peu nombreuses. (750 euros pour 2017). Les tarifs sont de 140 euro pour les habitants de la commune et de 180 euros pour les hors commune de Saint Julien de Civry.

Délibérations :

1/ Encaissement chèques Orange :

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a reçu le 18 septembre deux chèques d'Orange. Ces chèques de 161.20 euros et 15.63 euros correspondent au remboursement des avoirs pour résiliation des contrats de téléphonie.

15 voix pour

2/ Indemnité des élections présidentielles et législatives de 2017 :

Une subvention de 359.72 euros est allouée par l'Etat à la municipalité pour le surcroît de travail engendré par les élections présidentielles et législatives de 2017. Cette somme sera reversée à la secrétaire de mairie.

15 voix pour

3/ Contrat de travail pour l'agent spécialisé en charge des écoles maternelles :

Le Conseil Municipal donne son accord pour inclure les heures d'activités périscolaires de l'agent en passant son temps de travail de 25.38 h/35^{ème} à 27.91 h/35^{ème}.

15 voix pour

4/ Création emploi permanent pour la surveillance à la cantine, en garderie :

Un emploi permanent doit être créé chaque année. Il permet de reconduire l'emploi de 5.19h/35^{ème} pour l'année scolaire 2017.2018

15 voix pour

5/ Compétences optionnelles de la Communauté de Communes Le Grand Charolais :

Lors du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017, la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est prononcé sur le choix de sept compétences optionnelles.

Ainsi, le Conseil communautaire a retenu à la majorité de ses membres les compétences suivantes :

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- Politique du logement et du cadre de vie ;
- En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;
- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire;

- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;
- Action sociale d'intérêt communautaire ;
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article [27-2](#) de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

L'exercice de ces compétences doit permettre de continuer à percevoir la DGF bonifiée.

Il a été décidé d'exercer les compétences obligatoires eau et assainissement (hors le SPANC), seulement à partir du 1^{er} janvier 2020.

2 voix pour, 10 abstentions et 3 contres.

6/ Approbation du rapport de la CLECT de la Communauté de Communes Le Grand Charolais :

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique.

Pour 2017, la CLECT doit remettre un rapport d'évaluation des charges transférées au 1^{er} janvier 2017, dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert.

Les compétences transférées au 1^{er} janvier 2017 sont les suivantes :

- Aires d'accueil des gens du voyage,
- Office de tourisme de Charolles,
- Développement économique,
- Transfert de la contribution au SDIS.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) des 18 et 28 septembre 2017 et d'autoriser le Maire, ou son représentant, à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à ce dossier, à signer l'ensemble des documents et notamment à notifier la présente délibération à la Communauté de communes Le Grand Charolais.

5 voix pour, 10 abstentions

Divers :

1/ Point sur le paiement des loyers des différents locataires :

L'état de paiement à fin septembre des loyers des locataires est présenté au conseil municipal.

2/ Sécurité sur le site scolaire : point sur les travaux :

Le digicode a été posé le mercredi 18 octobre mais des finitions restent à faire.

3/ Accessibilité de la mairie :

Les travaux ont commencé le lundi 9 octobre. Les réunions de chantier sont tous les mardis à 11h00, la première aura lieu le 31 octobre.

Des devis seront demandés pour le changement de la porte intérieure pour se rendre de la salle de réunion au secrétariat de mairie.

Le Maire expose le devis pour :

- Une sonnette à poser à la porte d'entrée à l'arrière de la mairie pour les appels sonores des handicapés
- Un système mobile d'amplification pour les malentendants.

4/ Cérémonie du 11 novembre :

Les enfants de l'école seront sollicités pour participer à la cérémonie du 11 Novembre, qui se déroulera à 11 heures au monument aux morts. Le verre du souvenir sera offert à l'issue de la cérémonie.

5/ Fleurs de Toussaint :

Des chrysanthèmes seront commandés pour honorer la mémoire des soldats.

6/ Bulletin municipal : organisation :

Un courrier est envoyé à partir du 23 octobre à chaque association où il est demandé de faire parvenir leur compte rendu annuel rapidement, si possible avant le 1^{er} décembre 2017.

Un devis sera demandé aux différentes imprimeries.

7/ Décoration et Sapins de Noël :

Les tarifs seront demandés pour l'achat des sapins.

La mise en place des décorations se fera le samedi 9 décembre à 9h30. Les habitants sont les bienvenus.

Rendez-vous à la mairie à 9h30 pour le café.

Le choix se porte sur l'entreprise Conect pour un montant TTC de 598,80 euros. Les illuminations seront posées avant le 11 décembre.

8/ Vœux du maire :

Samedi 6 janvier 2018 à 20 heures. Les nouveaux habitants et les bébés de l'année 2017 seront présentés.

9/ Coût annuel de l'éclairage public :

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, il avait été demandé de rechercher le coût annuel de l'éclairage public. Pour une année, il s'est élevé à 1 709 €.

10/ Fréquentation des garderies :

Des relevés de fréquentation ont été effectués durant les trois premières semaines d'octobre. En moyenne il y a entre 10 et 14 enfants le matin et un peu moins le soir. La fréquentation est légèrement en baisse par rapport à l'année dernière.

11/ Isolation du grenier de la cure :

Paul SAGE propose que des devis soient demandés.

12/ Dallage à la cantine :

Le personnel de la cantine demande un accès avec des dalles pour se rendre au bac à compost. Le coût serait de 55 €. Il est décidé d'attendre.

13/ Passage des scouts sur la commune :

Un groupe de filles arrivera le vendredi 27 octobre vers 16h00 vers le site scolaire où elles seront accueillies par Didier ROUX. Ce sera le lieu de bivouac jusqu'au samedi matin 28 octobre vers 8h45.

14/ Elagage des haies :

Il sera rappelé à la prochaine saison aux exploitants de prendre leurs dispositions pour éviter les désagréments et crevaisons liés à la présence d'épines sur la chaussée.

15/ Chiffre affaire de l'Agence Postale Communale (APC) :

Monsieur VITURAT « Responsable de l'Animation des partenariats » indique que le chiffre d'affaires de l'APC a progressé de 20 % entre aout 2016 et aout 2017, ce qui est très satisfaisant.

L'APC termine 1^{ère} de Saône et Loire pour la vente de la 1^{ère} collection des pièces de Jean-Paul Gaultier.

16/ Initiation défibrillateur :

La Commune dispose d'un défibrillateur offert par l'association Musicales en Vert Pré qui a été installé dans la cour du site multiservices.

La commune organise une initiation à la prise en charge de l'arrêt cardiaque et à l'utilisation du défibrillateur. Elle sera animée par la Croix Rouge qui apprendra à se former aux gestes de Premiers Secours. Les personnes de la commune qui souhaitent participer à une séance d'initiation d'environ 2 h – 2h30 peuvent s'inscrire en mairie avant le 27 octobre 2017.

Le coût de la formation sera pris en charge par la commune. Elle se déroulera de 20h à 22h30 la 2^{ème} quinzaine de novembre en salle de la mairie.

D'autre part, une formation aux premiers secours sera organisée pour les membres du personnel et à quelques représentants des associations du village.

17/ Surveillance qualité de l'air :

Au 1^{er} janvier 2018, les communes propriétaires d'établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans, écoles maternelles et écoles primaires auront l'obligation de surveillance de la qualité de l'air intérieur.

18/ Médiagora :

Les inscriptions depuis l'ouverture s'élèvent à 767 euros (166 € en 2016) ce qui est très encourageant. La porte d'entrée de la Médiagora/agence postale sera refaite par l'entreprise.

Questions diverses :

1/ Compte rendu de l'assemblée générale de la cantine scolaire et de l'amicale scolaire des rives de l'arconce :

Le maire donne la parole à Valérie AUPECLE pour présenter le compte rendu. Plus de 30 parents d'élèves ont participé à cette AG, ce qui traduit un réel intérêt de chacun et la bonne ambiance qui règne dans le bureau de la cantine. Ce dernier voit néanmoins le nombre de ses membres ramené à 4 (contre 8 auparavant). Le budget de la cantine est à l'équilibre pour la saison passée.

2/ Compte rendu réunion des maires riverains – arasement du seuil du Moulin de Vaux :

Didier ROUX et les maires de Nochize et Lugny-le-Charolles se sont réunis le vendredi 29 septembre pour étudier les propositions faites par le Syndicat de Rivière de l'Arconce en charge du déploiement de la politique de continuité écologique financée par l'agence de l'eau et le conseil régional de Bourgogne Franche Comté. Les 3 maires ont indiqué que leur commune n'avait pas les moyens financiers pour participer à la reconstruction du barrage.

3/ Arbuste vers la porte d'entrée de la mairie :

Un des arbustes avait séché. Le fournisseur « Le Temps des Fleurs » de Marcigny a procédé à l'échange.

Prochaine Réunion de Conseil Municipal :
Vendredi 17 novembre 2017 à 20h30